



**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2024/54

QUESTION N°11

**OBJET : FINANCES / BUDGET VILLE 2025 – AUTORISATION DE DEPENSES
D'INVESTISSEMENT PREALABLES AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

**L'an deux mille vingt-quatre
Le quatre décembre
A vingt heures**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUD - Jean-Claude CHEVRIER
Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY (départ à 21h) - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT- Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Pascal KLINGLER
Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Maria GUYON - Seddik HADDOUYAT
Florence DOUILLON - Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON - Fabien CUVILLIER
Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Christophe CONNAN - Eric BOSC
Mathilde MISSLIN - Patrick MURCIA

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Frédéric CLAUD a donné procuration à Chantal CLAUD
Denis HOFFMANN a donné procuration à Claude CAUET
Annie METAY a donné procuration à Eric BOSC
Christophe BATAIS a donné procuration à Patrick MURCIA
Marie-Françoise JOLLY a donné procuration à Fahed HADJI à partir de 21h

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE :

Tiphany JOURDAIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Fabien CUVILLIER

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 28

N°D2024_54 – FINANCES / Budget Ville 2025 - Autorisation de dépenses d'investissement préalables au vote du Budget Primitif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que le budget primitif 2025 sera voté au plus tard le 15 avril 2025,

Considérant que les crédits ouverts seront principalement destinés à faire face aux besoins urgents (matériels destinés aux services, travaux sur les équipements et les bâtiments communaux, etc.) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **AUTORISER** l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement pour l'année 2025, avant l'adoption du budget 2025, dans la limite des crédits fixés ci-après, correspondant à un maximum de 15 % des crédits alloués pour l'exercice 2024.

Dépenses réelles d'équipements	Crédits ouverts 2024 (BP+DM) Hors AP/CP et reports en €	Ouverture de crédits 2025 à hauteur de 15% en €
Article 2031	164 230	24 634,50
Article 2051	15 700	2 355
Article 202	19 000	2 850
Total chapitre 20	198 930	29 839,50
Article 2111	555 375	83 306,25
Article 2112	51 500	7 725
Article 2128	407 000	61 050
Article 21311	40 000	6 000
Article 21312	201 500	30 225
Article 21314	2 522 500	378 375
Article 21316	425 000	63 750
Article 21318	618 000	92 700
Article 2151	1 035 000	155 250
Article 21533	25 000	3 750
Article 21538	650 000	97 500
Article 21568	25 000	3 750
Article 215738	12 500	1 875
Article 2158	97 800	14 670
Article 21828	40 000	6 000
Article 21838	60 000	9 000
Article 21841	20 086	3 012,90
Article 21848	42 122	6 318,30
Article 2188	54 007	8 101,05
Total chapitre 21	6 882 390	1 032 358,50
Article 2313	0	0
Total chapitre 23	0	0
Total des dépenses	7 081 320	1 062 198

Transmis en Préfecture le : 06/12/2024

Publié(e) le : 06/12/2024

Exécutoire le : 06/12/2024

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET
AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 4 DECEMBRE 2024

LE MAIRE



MICHEL VALLADE

